



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 46081

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le remplacement des personnels hospitaliers. La RGPP vise à réorganiser les services de l'État en évaluant chaque politique par le biais de questions de bon sens - parmi lesquelles "la politique publique répond-elle au besoin des usagers ?", "pourrions nous la conduire autrement ?", "avec moins de moyens ?". Tous les scénarios sont étudiés. Parmi eux, la réforme de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique et le non remplacement d'un départ en retraite sur deux. Du fait de cette mesure, nombre de nos concitoyens craignent un recul des services publics, surtout dans les secteurs déjà en tension. Le secteur hospitalier manque de personnel soignant à tel point que nous "importons" médecins et infirmières. L'attente devient la règle - parfois des heures pour des patients qui souffrent. Il craint que cette mesure de non remplacement n'affecte encore plus le fonctionnement des services et la qualité des soins. Il aimerait savoir si cette mesure de gestion des ressources humaines s'appliquera aussi au secteur hospitalier, aux personnels administratifs et ou de soins et quelles sont les mesures qu'elle entend mettre en oeuvre pour éviter que la nécessaire RGPP ne nuise à la politique de santé, mais au contraire soit source de progrès.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Sermier](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46081

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3224

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)